



Votre lettre du

Vos références

Nos références

Annexes

28.243/H/II/PN

Monsieur le Ministre-Président,

En sa séance du 16 octobre 1997, la Commission permanente de Contrôle linguistique (CPCL), siégeant sections réunies, a consacré un examen à une plainte déposée par un habitant néerlandophone de Bruxelles, au sujet d'une annonce publiée dans le périodique *Arts Antiques Auctions* d'octobre 1996.

A la page 107 et sous le titre de *Foires et Salons / Kunst- en Antiekbeurzen*, se trouvait reprise une annonce, établie uniquement en français, concernant la 16ème Foire d'Antiquités, organisée au Musée de l'Aviation du Cinquantenaire, du 26 octobre au 3 novembre 1996.

Selon le texte de cette annonce, l'événement se trouvait placé "Sous le Patronage de Charles Picqué, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale".

Il avait été fait usage des logos officiels de la Région de Bruxelles-Capitale et de la Ville de Bruxelles, et l'exposition annoncée se tenait dans des bâtiments publics.

Selon le plaignant, cela donnait l'impression qu'il s'agissait d'une communication officielle des pouvoirs publics et faisait que l'emploi de la seule langue française était contraire à la législation linguistique.

A une demande de renseignements introduite en la matière, vous avez répondu ce qui suit:

"Votre lettre du 8 février dernier au sujet de la publication en français, dans le périodique *Arts Antiques Auctions*, d'une annonce relative à la 16ème foire d'antiquités, a retenu toute mon attention.

Je puis vous communiquer à ce sujet que c'est à la demande de monsieur Claude Suys que j'ai assumé la patronage de son projet de 16ème foire d'antiquités.

Cette activité, organisée uniquement de sa propre initiative, n'a pas été subventionnée par la Région de Bruxelles-Capitale. L'annonce dans le périodique précité n'a cependant pas à été placée à mon initiative, ni à celle du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale.

Dans une lettre du 2 décembre 1996, monsieur Suys a fait le point de cette activité en me communiquant ce qui suit:

J'ai fait compléter toutes les grandes annonces par la mention 'Sous le Patronage de Charles Picqué, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale', en français et en néerlandais.

Selon mes informations, c'est du fait d'un problème technique intervenu tardivement que monsieur Suys n'a pas pu faire reprendre les mentions bilingues dans le périodique *Arts Antiques Auctions*."

*
* *
*

Eu égard au fait que la foire d'antiquités constitue vraisemblablement une initiative d'ordre purement privée et que l'annonce n'émanait ni de vous-même ni du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale - ce qui vous empêchait de la vérifier au préalable -, les dispositions de la législation linguistique n'ont pas été transgressées.

La CPCL estime, dès lors, que la plainte est recevable mais non fondée.

Copie du présent avis est notifiée à monsieur J. Vande Lanotte, vice-premier ministre et ministre de l'Intérieur, ainsi qu'au plaignant.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre-Président, l'assurance de ma très haute considération.

Le président,

